

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 JUIN 2010, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

MM.	François Désy	Directeur général
	François Corriveau	Greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 39.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2010-173

Monsieur le conseiller André Veillette propose, appuyé par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2010

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2010, à 20 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Rés. 2010-174

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 14 juin 2010, à 20 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 31 mai 2010

4.1.1 Appel d'offres 2010-11 - Réaménagement du 2260, boulevard Laflèche (ancienne église St-Sacrement)

Rés. 2010-175

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-23, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit Industries M. Santerre ltée, afin de réaliser les travaux décrits à l'appel d'offres 2010-11 concernant le réaménagement du 2260, boulevard Laflèche (ancienne église St-Sacrement), et ce, pour la somme de 1 119 000 \$ plus les taxes applicables. Il est de plus autorisé l'embauche d'un surveillant de chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Rassemblement Routhier – Bug Out

Rés. 2010-176

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-14, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes que la Municipalité autorise le directeur des loisirs, sports et vie communautaire à signer le protocole à intervenir avec Rassemblement Routhier, et ce, dans le cadre de l'événement Bug Out qui se déroulera au parc des Pionniers. De plus, monsieur Carl Prévèreault est nommé pour agir à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Réparation, revitalisation et consolidation du chemin d'accès au site de villégiature du lac La Chesnaye (Malfait)

Rés. 2010-177

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-16, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes que la Ville de Baie-Comeau accepte d'agir comme promoteur du projet de l'Association récréative du lac Malfait dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, et ce, afin de procéder à la réparation, à la revitalisation et à la consolidation du chemin d'accès menant au site de villégiature du lac La Chesnaye (Malfait).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2010-178

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-17, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois d'avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Licence des droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière

Rés. 2010-179

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-24, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère

Carole Deschênes d'autoriser madame Danielle Bernatchez, directrice des finances et trésorière, à signer la licence des droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière soumis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 26 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Rapports périodiques des revenus et dépenses au 30 avril 2010

Rés. 2010-180 Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-07, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter pour dépôt les rapports périodiques des revenus et dépenses au 30 avril 2010 de la Municipalité préparés par le Service de la trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Liste de comptes 2010-17

Rés. 2010-181 Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur la liste portant le numéro 2010-17, datée du 18 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2010-182 Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 31 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 14 juin 2010

4.2.1 États financiers 2009 – Transport adapté 2010

Rés. 2010-183 Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2010-17, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'approuver les états financiers 2009 du Service de transport adapté aux personnes handicapées préparés par monsieur Jacques Dubé, comptable agréé, lesquels établissent la contribution de la Ville de Baie-Comeau à ce service pour l'année 2009 à 72 747 \$ ainsi que des dépenses et revenus équilibrés s'élevant à 419 382 \$. La Ville de Baie-Comeau confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Carrefour maritime Baie-Comeau – Aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau

Rés. 2010-184 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-24, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'un règlement d'emprunt pour la réalisation du projet du Carrefour maritime Baie-Comeau concernant l'aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau pour la somme de 9 900 000 \$. Les gouvernements fédéral et provincial contribueront au projet respectivement pour 4 076 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Boulevard La Salle – phase 1 – Entente avec le MTQ – Abrogation de la résolution 2010-105

Rés. 2010-185 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-27, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'abroger la résolution 2010-105, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 22 mars 2010, et d'ainsi permettre au ministère des Transports du Québec de payer directement la Municipalité pour les travaux exécutés dans le cadre de l'entente 67-327.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Listes de comptes 2010-18 à 2010-20 inclusivement

Rés. 2010-186 Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2010-18 à 2010-20 inclusivement, datées respectivement du 26 mai ainsi que des 1^{er} et 8 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2010-187 Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 14 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 21 juin 2010

4.3.1 Politique à l'égard des personnes handicapées – Plan d'action 2010

Rés. 2010-188 Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-18, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'entériner le plan d'action recommandé par l'Office des personnes handicapées du Québec, et ce, pour l'année 2010, et de nommer monsieur le conseiller Richard Bélanger pour assurer, avec le comité, le suivi dudit plan et participer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2010-189 Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-19, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois de mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Appel d'offres 2010-08 – Acquisition de deux camions ateliers

Rés. 2010-190 Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-11, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accorder le contrat

d'acquisition de deux camions ateliers à Kenworth Québec inc. au montant de 327 281 \$ plus les taxes applicables, le tout financé sur une période de 60 mois. Le financement de ces camions fera l'objet d'un appel d'offres prévu à l'automne 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Programme Climat municipalités

Rés. 2010-191

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-13, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'environnement, monsieur Ghislain Gauthier, à signer la convention d'aide financière de même que tout autre document subséquent en lien avec ladite demande d'aide financière. Il est de plus confirmé l'engagement de la Ville de Baie-Comeau à procéder à l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à l'élaboration d'un plan de réduction de ces émissions, le tout conformément aux exigences du programme prévues aux annexes 1 et 2 du cadre normatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service des travaux publics et de l'environnement

Rés. 2010-192

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-12, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics et de l'environnement pour les mois de mars, avril et mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 mai 2010

Rés. 2010-193

Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2010-16, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme suite à la réunion de ce comité tenue le 26 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Réfection du boulevard La Salle, phase 3 - Honoraires professionnels en architecture du paysage

Rés. 2010-194

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-25, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault de retenir les services de la firme Option aménagement pour réaliser la surveillance de chantier du volet aménagement du paysage dans le cadre du projet de réfection du boulevard La Salle, phase 3, et ce, selon leur offre de service datée du 9 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Centre des arts Alcoa – Lot 2 – Aménagement extérieur – Appel d'offres 2010-10

Rés. 2010-195

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-28, monsieur le conseiller

Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault de retenir les services de la firme Jean Fournier inc. pour réaliser les travaux décrits à l'appel d'offres 2010-10 – Centre des arts Alcoa – Lot 2 – Aménagement extérieur, et ce, pour la somme de 218 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Nomination à la suite du concours 2010-11 – Commis aux loisirs – Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2010-196

Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-14, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault de procéder à la nomination de madame Carole Soucy au poste de commis aux loisirs au Service des loisirs, sports et vie communautaire, et ce, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Nomination à la suite du concours 2009-07 – Poste I – Préposé à l'entretien – Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2010-197

Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-15, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault de procéder à la nomination de monsieur Paul Therrien au poste de préposé à l'entretien au Service des loisirs, sports et vie communautaire, et ce, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et autres vérifications pouvant s'avérer nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Nomination à la suite du concours 2009-07 – Poste II – Préposé à l'entretien – Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2010-198

Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-16, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault de procéder à la nomination de monsieur Denis Béland au poste de préposé à l'entretien au Service des loisirs, sports et vie communautaire, et ce, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et autres vérifications pouvant s'avérer nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Remplacement du greffier

Rés. 2010-199

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-26, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault que la Ville de Baie-Comeau autorise le greffier de la Municipalité à nommer M^e Lorna Pineault, à titre de greffière adjointe de façon temporaire, et ce, uniquement pour les périodes durant lesquelles il n'est pas disponible pour agir dans le cadre de ses fonctions, plus particulièrement lors de la tenue des comités généraux et des séances du conseil municipal. M^e Pineault disposera alors de tous les pouvoirs prévus au Règlement de régie interne concernant le poste de greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau (carrefour maritime) – Autorisation pour engagement de crédit

Considérant que la Ville de Baie-Comeau entend soumettre à l'approbation des personnes habiles à voter un règlement d'emprunt pour un montant de 9 900 000 \$ concernant l'aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau (carrefour maritime);

Considérant que la Ville de Baie-Comeau anticipe des subventions à recevoir de l'ordre d'au moins 4 076 300 \$ de chacun des paliers gouvernementaux;

Considérant que les deux paliers de gouvernement supérieurs consentent à octroyer un titre de propriété à la Ville de Baie-Comeau concernant le terrain sur lequel ses nouvelles infrastructures seraient aménagées;

Considérant que le moyen légal privilégié par les paliers de gouvernement supérieurs en vue de faire ce transfert de propriété à la Ville de Baie-Comeau consiste en la préparation et en la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de vingt-cinq (25) ans qui serait renouvelable par la suite;

Considérant que l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes L.R.Q., chapitre C-19.1, stipule que toute convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq (5) ans doit, pour la lier, être autorisée au préalable par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la signature d'un tel bail emphytéotique ne peut donc pas être faite préalablement à l'autorisation du ministre et à l'adoption d'un règlement d'emprunt devant être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

Rés. 2010-200

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault que la Ville de Baie-Comeau sollicite l'autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la mairesse et le greffier soient, par la suite, autorisés à signer un bail emphytéotique impliquant les gouvernements fédéral et provincial en vue d'octroyer à la Ville de Baie-Comeau les titres de propriété suffisants qui permettront ultérieurement l'adoption d'un règlement d'emprunt sur le même sujet ainsi que le versement des subventions attendues de ces deux paliers de gouvernement supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.14 Demande d'installation d'un panneau « ARRÊT » au coin des rues Garnier et de Bretagne

Rés. 2010-201

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2010-06, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'installer un panneau de signalisation « ARRÊT » au coin des rues Garnier et de Bretagne afin de régulariser la situation dans ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.15 États financiers de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau – Exercice terminé le 31 décembre 2009

Rés. 2010-202

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-09, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt les états financiers vérifiés soumis par l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.16 Rapports périodiques des revenus et dépenses au 31 mai 2010

Rés. 2010-203

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-12, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt les rapports périodiques des revenus et dépenses au 31 mai 2010 de la Municipalité préparés par le Service de la trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.17 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale

Rés. 2010-204

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-25, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois de mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.18 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service des technologies de l'information

Rés. 2010-205

Pour faire suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2010-06, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des technologies de l'information pour le mois de mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.19 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2010-206

Monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 21 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 33, avenue Beauchemin

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 33, avenue Beauchemin.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 33, avenue Beauchemin;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-207

En conséquence, monsieur le conseiller André Veillette propose, appuyé par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la résidence sise au 33, avenue Beauchemin. Ainsi, ladite résidence possède, du côté ouest, une

marge latérale variant de 2,55 à 2,75 mètres alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 4 mètres à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 37, avenue Garneau

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 37, avenue Garneau.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 37, avenue Garneau;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-208

En conséquence, monsieur le conseiller André Veillette propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la résidence située au 37, avenue Garneau. Ainsi, ladite résidence possède, du côté est, une marge latérale de 2,6 mètres alors que la réglementation municipale actuelle prévoit un minimum de 4 mètres à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 32, avenue Parent

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 32, avenue Parent.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 32, avenue Parent;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-209

En conséquence, monsieur le conseiller André Veillette propose, appuyé par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement du garage isolé en cour arrière de la résidence située au 32, avenue Parent. Ainsi, ledit agrandissement du garage isolé aura une superficie de 15 mètres carrés, pour une superficie totale au sol de 55 mètres carrés, alors que la réglementation municipale actuelle prévoit un maximum de 50 mètres carrés de superficie totale au sol lorsque la résidence possède un garage attenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 1891, rue Brochard

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 1891, rue Brochard.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 1891, rue Brochard;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-210

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé en cour latérale

de la résidence située au 1891, rue Brochard. Ainsi, ledit garage isolé possède une marge de recul latérale de 0,7 mètre alors que la réglementation municipale actuelle prévoit un minimum de 0,9 mètre à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5 163, avenue Le Gardeur

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 163, avenue Le Gardeur.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la résidence du 163, avenue Le Gardeur;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-211

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement en cour avant de la résidence située au 163, avenue Le Gardeur. Ainsi, ledit agrandissement aura une dimension maximale de 2,06 par 3,50 mètres de largeur, de même qu'une marge de recul avant de 5,4 mètres alors que la réglementation municipale actuelle prévoit un minimum de 6 mètres à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.6 112, avenue Donald-Smith

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 112, avenue Donald-Smith.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 112, avenue Donald-Smith;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-212

En conséquence, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence située au 112, avenue Donald-Smith. Ainsi, ledit garage isolé aura une superficie de 67 mètres carrés (7,32 X 9,2 m) alors que la réglementation municipale actuelle prévoit un maximum de 50 mètres carrés, et ce, étant donné qu'un abri d'auto est déjà construit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.7 1145, rue Nouvel

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant le bâtiment du 1145, rue Nouvel.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du bâtiment du 1145, rue Nouvel;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-213

En conséquence, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter la demande

de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du bâtiment commercial situé au 1145, rue Nouvel. Ainsi, ledit bâtiment possède une marge avant de 1,2 mètre alors que la réglementation municipale actuelle prévoit un minimum de 12 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2010-787 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 avril 2010;

Considérant que l'adoption du présent projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 avril 2010;

Considérant que l'assemblée publique présidée par la mairesse aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 11 mai 2010;

Considérant que l'adoption d'un deuxième projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 17 mai 2010;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Rés. 2010-214

Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'adopter le Règlement 2010-787 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement concernant l'aménagement des infrastructures de l'escale Baie-Comeau (carrefour maritime) - Emprunt de 9 900 000 \$

Monsieur le conseiller Alain Larouche renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement concernant l'aménagement des infrastructures de l'escale Baie-Comeau (carrefour maritime) décrétant un emprunt de 9 900 000 \$.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2009-770 concernant le Programme de revitalisation - Aide aux secteurs commercial et artistique décrétant des dépenses de 2 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$

Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le Programme de revitalisation - Aide aux secteurs commercial et artistique décrétant des dépenses de 2 000 000 \$ et un emprunt

de 1 000 000 \$. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2002-635 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Monsieur le conseiller Régis Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2002-635 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

À 20 h 6, monsieur André Pelletier intervient concernant la création d'un parc de planche à roulettes à Baie-Comeau de même qu'en ce qui a trait à la formation d'un comité jeunesse. Il a déposé des documents en avril et aimerait avoir des nouvelles à ce sujet.

À 20 h 8, monsieur Gilles Massé du parc Parent désire savoir pourquoi la Ville de Baie-Comeau refuse d'asphalter les terrains de stationnement du parc Parent. Il souhaite obtenir une rencontre avec les gens de la Municipalité et du parc.

À 20 h 12, monsieur Robert Bouchard de l'avenue Langelier se plaint que son terrain est mal drainé. Il mentionne que ce problème persiste depuis 27 ans. Il formule des menaces et des insultes et quitte la salle du conseil.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2010-215

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger que la présente séance soit et est levée. Il est 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**

**FRANÇOIS CORRIVEAU,
GREFFIER**

